

Journal 24 Heures

Rubrique L'invité

Multinationales responsables : initiative ou contre-projet ?

Le 29 novembre prochain, nous voterons sur l'initiative « Pour des Multinationales responsables ». Quel point de vue soutenir ? Celui de l'initiative ou du contre-projet ? Une approche résolument éthique peut nous aider à faire pencher la balance.

L'initiative, on le sait, s'appuie sur deux principes éthiques fondamentaux qui font l'objet d'un très large consensus en Suisse comme dans les sociétés occidentales, libérales et démocratiques.

1) **Il est juste et responsable** que des entreprises domiciliées en Suisse ainsi que les filiales qu'elles contrôlent à l'étranger agissent dans le respect des valeurs helvétiques, des conventions internationales en vigueur et des droits humains fondamentaux.

2) **Il est juste et responsable** que des entreprises qui portent atteinte aux milieux environnementaux et mettent en péril le « capital naturel propre à chaque pays » (l'eau, l'air, la terre, les forêts, les espèces vivantes, la biodiversité, etc.) puissent être appelées, devant une justice la plus impartiale et fiable possible, à réparer les dommages qu'elles occasionnent aussi bien à la nature qu'aux populations qui en dépendent.

La toute récente enquête de l'ONG *Public Eye* sur les activités de l'entreprise Glencore à Porco, petite ville de l'Altiplano bolivien, laisse en effet sans voix. Elle révèle le quotidien dramatique de milliers de travailleurs ainsi que les dégâts environnementaux catastrophiques causés par l'exploitation de cette mine par une filiale entièrement contrôlée par le géant zougais.

Malgré ces constats *qui ne sont pas remis en question par les principales entreprises concernées*, plusieurs opposants à l'initiative sont d'avis qu'elle va « beaucoup trop loin » et que la preuve des faits reprochés serait impossible à établir devant les tribunaux suisses. Mais peut-on « aller trop loin » lorsqu'il s'agit de rendre justice aux personnes vulnérables, lésées dans leur santé, qui n'ont pas d'autres choix, pour gagner leur vie et survivre, que d'accepter les conditions de travail, souvent indignes et intolérables, qui leur sont imposées ? Une vie humaine bolivienne aurait-elle moins de poids et de valeur que celle d'un travailleur ou d'une travailleuse en Suisse ? Quant à la preuve des faits survenus à l'étranger, on sait qu'elle est notamment possible grâce aux instruments de l'entraide judiciaire internationale.

L'initiative veut faire changer les choses. Elle veut éviter les compromis mous du contre-projet et ses effets de façade qui n'auront que peu d'impact réel sur la pratique des entreprises

engagées à l'étranger, dans des secteurs à hauts risques. Sur ce point, le contre-projet est une coquille semi-vide qui n'impose pas de nouvelle responsabilité juridique *substantielle*, alors que l'initiative permet de respecter deux principes éthiques qui sont largement partagés chez nous et en Europe.

Dire OUI à l'initiative est dès lors une simple évidence éthique.

*Jean-François Habermacher, théologien
Penthalaz, le 13 novembre 2020*

Références

- Ces propos se limitent aux aspects éthiques de cette votation et considèrent que les controverses liées à une compréhension jugée problématique de l'initiative ont été réglées, pour l'essentiel, dans les deux documents ci-dessous :
 - https://initiative-multinationales.ch/wp-content/uploads/2020/10/lmd_20201025.pdf
 - <https://chretiensautravail.ch/wp-content/uploads/2020/11/Vrai-faux10nov20.pdf>
 - voir aussi le site : <https://beta.operation-libero.ch/fr> qui reprend et répond aux principales objections des opposants à l'initiative.
- Site de l'enquête de Public Eye, « Les oubliés de la mine de Porco » :
https://stories.publiceye.ch/glencorebolivie/?pk_campaign=Glencore_Bolivien_Recherche&pk_source=nl&pk_medium=nlfr&pk_content=read